

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20220407_8 du 7 avril 2022

Direction des Finances

L'an deux mille vingt deux, le sept avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 1 avril 2022, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Benjamin GIRON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 6

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Anne-France ARGANS - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Bertrand MANTELET - Anne PASTUREL - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia VALLON DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anaëlle CAILLET pouvoir à Christine CHALAND

Philippe LOCATELLI pouvoir à Clément DELORME

Solange MARTELLACCI pouvoir à Anne-France ARGANS

Paul SACHOT pouvoir à Sandrine GUILLEMIN

Joëlle SECHAUD pouvoir à Bertrand MANTELET

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE

Objet : Travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse de l'espace Croix Tournus et demande de subvention

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 30/03/2022

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La commune va procéder à des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse de l'espace Croix Tournus, situé au 33 rue de la Camille à Oullins. Ces travaux participeront à l'amélioration thermique du bâtiment.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

Les durées des études et des travaux sont estimées hors intempéries et délais de préparation des entreprises. Le planning des travaux sera précisé lors des études de programmation.

1^{er} semestre 2022 : Études et consultation des entreprises :

Cette phase d'étude comprend :

- Élaboration du DCE de maîtrise d'œuvre
- Consultation MOE
- Phases APS et APD
- Élaboration des DCE et consultation des entreprises
- Analyse des offres, notifications, OS
- Délai de préparation
- Démarrage des travaux

2nd semestre 2022 : démarrage des travaux :

- durée estimée des travaux : 4 à 6 semaines.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 75 000 € TTC. Les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022.

Pour la réalisation de cette opération, la ville d'Oullins pourra solliciter des subventions auprès de différents financeurs et en particulier l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement locale 2022 (DSIL).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS

APPROUVE le lancement des travaux de la réfection d'étanchéité de la toiture-terrasse de l'espace Croix Tournus pour un coût prévisionnel de travaux évalué à 75 000 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) et de tout autre dispositif de financements auquel cette opération serait éligible.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 069-216901496-20220407-20220407_8-DE

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Affichage :

du / / au / /

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS

L'an deux mille vingt deux, le sept avril

Pour extrait certifié conforme,

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).